

Résolution présentée par la délégation de la République de Malte

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	La répartition des migrants ainsi que leur prise en charge à l'échelle mondiale
L'Assemblée Générale,	
Constatant	la mauvaise répartition des migrants dans le monde,
Rappelant	que, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), 86% des migrants sont accueillis dans des pays en développement,
Déplorant	la non-participation de certaines Nations dans la prise en charge de migrants,
Remarquant	que l'Union Européenne en particulier n'arrive pas à trouver une solution pour gérer l'afflux migratoire qui convienne à tous les Etats Membres,
Insistant	sur le fait que ce problème va au-delà de l'Union Européenne, en effet les pays qui accueillent le plus de migrants sont la Turquie, la Colombie, le Pakistan et l'Ouganda et ceux-ci sont débordés par la situation,
Ajoutant	que les conditions de vie des migrants dans les refuges sont déplorables étant donné qu'ils sont très nombreux et que les moyens financiers sont insuffisants,
Convaincue	qu'il est possible de trouver une solution plus efficace pour gérer les flux migratoires et surtout la répartition des migrants que la méthode déjà mise en place,
Décide	d'instaurer un système de quota de migrants minimum à accueillir par pays en fonction de son PIB et de sa population ;
	<ul style="list-style-type: none">- de soumettre les pays ne souhaitant pas participer au paiement d'un montant fixé par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui sera versée à celle-ci puis redistribuée aux pays accueillant ces migrants afin de les aider financièrement ;- de garantir une collaboration entre les pays et d'assurer la sécurité des migrants.

Le texte français fait foi